Réf. Farde e-Assemblées : 2437576

N° OJ : **77**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Appel à projets Smart City 2021-2022 : Innovation Challenge.- Règlement.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Smart City au service de tous;

Vu l'importance de la participation d'acteurs locaux de la Smart City dans le processus de création d'une Smart City;

Vu que la pandémie a fait prendre conscience de l'importance des technologies et du numérique en particulier, que la maîtrise des technologies et la capacité à s'en servir donnent un avantage réel dans cette crise, ainsi que dans le monde post COVID-19;

Considérant les nombreuses initiatives locales à Bruxelles et parfois le manque de visibilité, de moyens et d'accompagnement des porteurs de projets innovants ;

Considérant l'utilité d'appels à projets en terme d'apport de nouvelles idées et de visibilité pour les porteurs de projet, surtout en ces temps de crise ;

Considérant le succès des éditions précédentes, le prochain appel à projets sera lancé le 3 janvier 2022 et se clôturera le 25 février 2022. La Ville soutiendra les meilleures initiatives par l'octroi d'un subside de maximum 10.000 EUR (budget de 50.000 EUR au total). Suite à cette sélection, la coordination Smart City au sein de l'UO Développement et Organisation effectuera un suivi-évaluation de ces actions et le partenaire sélectionné dans le cadre du marché CDA/012228/DDR, ayant pour objet l' « accompagnement de projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Smart City 2021-2022: Innovation Challenge », fournira un accompagnement en innovation à ces projets pendant 6 mois ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article unique : le règlement de l'appel à projets Smart City 2021-2022 : Innovation Challenge est adopté.

Annexes :

Règlement de l'appel à projets (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Formulaire de candidature (Consultable au Secrétariat des Assemblées)